

**Annexe 1 : Organisation des épreuves anticipées de français  
Calendrier 2024 - Récapitulatif des différentes phases**

<b>Date / échéance / créneau</b>	<b>Etape</b>
<b>Au plus tard Mardi 7 mai</b>	Transmission par courriel par les services académiques à tous les établissements des tableaux d'affectation des candidats de chaque division par jury avec indication du nombre d'exemplaires de récapitulatifs à fournir
<b>Au plus tard Mardi 14 mai</b>	Les chefs d'établissement indiquent à leurs enseignants le nombre d'exemplaires de récapitulatifs nécessaires en fonction du nombre de jurys.
<b>Jeudi 23 mai</b>	Dépôt par les professeurs sur <b>Filesender</b> , à l'attention de leur chef d'établissement, des récapitulatifs des lectures et activités de leurs élèves ainsi que de l'intégralité des textes étudiés ( <b>1 seul document pdf. par jury : Etab/Division/Jury</b> )
<b>Jeudi 30 mai</b>	Dépôt par les chefs d'établissement sur <b>Filesender</b> , à l'attention des centres d'épreuves orales, des récapitulatifs classés par jury
<b>A partir du Lundi 3 juin</b>	Transmission par courriel par les services académiques à l'attention des chefs de centre des tableaux d'affectation des candidats par jury et des examinateurs avec indication de leur établissement d'exercice pour transmission des récapitulatifs
<b>Au plus tard Lundi 10 juin à 17h</b>	Dépôt par les centres d'épreuves orales sur <b>Filesender</b> , à l'attention des établissements d'exercice des examinateurs, des récapitulatifs par jury ( <b>1 seul document pdf. au nom du jury</b> )  Les examinateurs prennent connaissance sur <b>Filesender</b> des récapitulatifs qui leur sont attribués.
<b>Vendredi 14 juin 8h – 12h</b>	Épreuve écrite
<b>Lundi 17 juin - 12h</b>	Date butoir de numérisation des copies
<b>Lundi 17 juin</b>	9h : Phase d'entente (réunion) : IA-IPR + coordonnateurs 15h : Phase d'entente (visioconférence) : IA-IPR + coordonnateurs + correcteurs
<b>Lundi 17 juin à 17h</b>	Début des corrections
<b>J. 27, V. 28 juin L. 1<sup>er</sup>, Mar. 2, J. 4 juillet</b>	Épreuves orales Entente préalable : jeudi 27 juin de 8h à 9h Entente intermédiaire : vendredi 28 juin de 13h30 à 14h30
<b>Mercredi 3 juillet à 18h</b> (Lundi 1 <sup>er</sup> juillet à 18h : candidats de terminale)	Date butoir de saisie des notes des épreuves écrites
<b>Jeudi 4 juillet à 18h</b> (Vendredi 28 juin à 18h : candidats de terminale)	Date butoir de saisie des notes des épreuves orales
<b>Vendredi 5 juillet à 9h</b>	Phase d'harmonisation dans Santorin : IA-IPR + professeurs coordonnateurs
<b>Mardi 9 juillet à 14h</b>	Publication des résultats des épreuves anticipées de français